



**Championnat du Monde RSX H et F**  
**Du 28 février au 07 mars 2013, Buzios (Brésil)**

**Présélection des coureurs**

La délégation officielle FFVoile est constituée des meilleurs sportifs français préparés pour l'événement et engagés sur une préparation olympique Rio 2016 visant un titre olympique. Les objectifs de performance sont définis contractuellement avec chaque participant(e) en fonction du niveau actuel de l'athlète.

Pour s'engager dans un objectif de mise en situation d'autonomie, l'encadrement sera limité à 1 entraîneur et 1 kiné pour l'ensemble de la délégation.

**La délégation est constituée sur la base d'évaluations mesurées sur :**

- les résultats obtenus lors des tests physiques,
- les volumes de navigation réalisés à ce jour et planifiés jusqu'au départ pour Buzios,
- la participation et l'investissement lors des stages collectifs de préparation,
- les avis techniques favorables des entraîneurs référents de la série,
- l'avis favorable du corps médical (absence de contre-indication et niveau de forme),
- la réalisation de la SMR.

Au regard de ces différents critères, 7 coureurs sont aujourd'hui présélectionnés pour la délégation officielle FFVoile. Une nouvelle évaluation des différents critères mentionnés permettra de valider la délégation officielle FFVoile pour le championnat du Monde RSX 2013 d'ici **le 15 janvier 2013**.

<b>RSX 8.5</b>	DANTES	Jeanne	<b>CN Croisette</b>	<b>CEN Paca</b>
	PICON	Charline	<b>PAV</b>	<b>CEN La Rochelle</b>
	RICARD	Eugénie	<b>YC Maugio Carnon</b>	<b>CEN Paca</b>
<b>RSX 9.5</b>	BIGOT	Benoit	<b>Crocodiles de l'Elorn</b>	<b>CEN La Rochelle</b>
	GIARD	Louis	<b>Yc Carnac</b>	<b>CEN Brest</b>
	GOYARD	Thomas	<b>A Calédonienne PAV</b>	<b>CEN La Rochelle</b>
	LE COQ	Pierre	<b>CMV St Brieuc</b>	<b>CEN Brest</b>
<b>Encadrement des 7 coureurs assuré par Stéphane Jaouen</b>				



L'accompagnement logistique et financier s'effectue sur la base d'un départ groupé avec prise en charge avion et fret matériel selon la configuration prévue par le responsable en charge.

Tout départ décalé reste à charge du sportif concerné en termes d'organisation comme d'avance des frais, lesquels seront remboursés pour le déplacement et le fret aérien dans la limite du coût correspondant à celui du déplacement groupé. Les frais supplémentaires occasionnés par un départ décalé restent à charge du sportif concerné (durée supplémentaire de séjour, transit sur site, ...).

**Paris, le 14 décembre 2012**

**Le DTN, Philippe GOUARD**